



Grenoble, le **22 AOUT 2019**

**Mesdames et Messieurs, membres
du Conseil d'administration de
l'Union de quartier des habitants
du Centre-Ville**

LUCILLE LHEUREUX

ADJOINTE AU MAIRE

ESPACES PUBLICS ET NATURE EN VILLE

POLICE DE LA PUBLICITE

uhcv.grenoble@gmail.com

Réf : Cab/LL//RR/OM/2019-041

Ged n° 2019/005372

Mesdames, Messieurs,

Face aux enjeux climatiques, la volonté et la responsabilité de la Ville de Grenoble et de la Métropole sont de planter des arbres dès que cela est possible en milieu urbain, pour lutter contre les îlots de chaleur, rafraichir la ville, préserver et renforcer la biodiversité et améliorer le cadre de vie pour les habitants.

Les services de la Ville et de la Métropole choisissent des espèces adaptées à chaque espace pour garantir un avenir serein à ces plantations.

Ainsi, pour planter un arbre au vu de la configuration du cours Berriat sur le tronçon compris entre les cours Gambetta et Jean Jaurès, une fosse de 12 m³ et d'une profondeur d'au moins 1,20 mètre est nécessaire, ceci pour permettre aux racines de bien s'ancrer et à l'arbre de se développer dans les meilleures conditions possibles.

Sur le trottoir nord du cours Berriat, une nappe de câbles électriques structurante à l'échelle de la ville est présente, dont un câble Haute Tension de 20kV se situant à une profondeur de plus ou moins 1 mètre. Ainsi, il n'est pas possible techniquement de planter sur ces réseaux, d'autant que la législation, reprise par la nouvelle charte de l'arbre, impose de planter à plus de 2 mètres de ce type de réseaux.

Pour planter à cet endroit, il aurait donc fallu dévier des réseaux structurants, par ailleurs relativement récents et en bon état. Compte-tenu des coûts très importants d'une telle déviation, ce n'est pas le choix qui a été retenu.

Je tiens à vous rappeler que la reprise du trottoir nord n'était pas prévue initialement dans le projet, mais a été actée par la Ville et la Métropole à l'automne dernier.

Au regard des enjeux de lutte et d'adaptation face au dérèglement climatique, même s'il n'est pas possible d'installer des arbres, nous avons recherché d'autres solutions pour végétaliser au maximum la zone concernée. La création d'espaces verts permettant d'accueillir des espèces de petit développement a donc été validée quand cela est possible, en tenant compte de la présence de nombreuses portes cochères. Ainsi, au terme d'importants échanges techniques avec le gestionnaire GEG, il a été convenu de planter des arbustes à port étroit d'une hauteur d'environ 3 mètres et au système racinaire réduit. Les fosses font environ 80 cm de profondeur et sont blindées en béton au fond pour préserver les réseaux électriques.

.../...

Concernant le trottoir sud, même étant sur la façade "à l'ombre", les plantations procurent de l'ombre aux heures les plus chaudes au printemps et à l'été (soleil à la verticale). A cela s'ajoute la fraîcheur apportée par les arbres en ville grâce au processus d'évapotranspiration, le bien-être et l'agrément pour les habitants et le bénéfice pour le développement de la biodiversité.

Pour votre parfaite information, sur le cours Lafontaine, les arbres existants sont aussi plantés "à l'ombre" (coté lycée). "Côté soleil", il n'y avait pas de réseau sous l'axe de stationnement. La reprise de trottoir permet donc la plantation d'un alignement de huit nouveaux arbres en complément de l'alignement actuel.

En espérant avoir répondu à vos questionnements, je vous prie, Mesdames, Messieurs, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucille LHEUREUX

